



Préfecture des Hautes Pyrénées
Monsieur Jean-Régis BORIUS, le Préfet
Place Charles De Gaulle - BP 1350
65013 - TARBES Cedex

Réf. 2012/ 06. 41

Saint-Ouen, le 8 juin 2012

Monsieur le Préfet,

Dans la perspective de participer à la semaine de pèlerinage des Gens du voyage à Lourdes entre le 18 et le 23 août prochain, plusieurs familles, habituées des lieux et ayant fait le choix d'un stationnement sur les terrains de camping, ont entamé leurs démarches afin d'y effectuer leur réservation.

Or, plusieurs témoignages nous parviennent et font état de pratiques condamnables de la part de professionnels gérant des campings du secteur de Lourdes qui risquent d'entacher la sérénité de ce pèlerinage. La concordance des témoignages reçus, touchant différents établissements, nous incitent à penser qu'il y aurait une position concertée inadmissible.

Ainsi, la responsable du camping de la Forêt, un établissement habituellement fréquenté par des familles de Voyageurs pendant le pèlerinage, aurait prévu en cette période de grande fréquentation de fermer ses portes du 15 au 31 août « à cause des gens du voyage ». Celui d'Arrouach aurait fait savoir à une famille, qui avait posé une option de réservation pour la période du pèlerinage (alors qu'il y avait des disponibilités), qu'il y avait eu une erreur de l'employée et qu'il ne la prenait plus pour un motif « lié à sa qualité de Voyageur ». Le camping Plein Soleil aurait répondu à une demande de réservation pour une caravane à simple essieu tractée par un fourgon blanc - les véhicules professionnels des Gens du voyage sont en majorité des fourgons blancs - qu'il n'acceptait pas le « fourgon blanc » sur son site (sic!). Le camping de Sarsan aurait répondu « qu'il ne prenait pas les Gens du voyage car il choisit ses clients ». Enfin, pour finir, celui de Monge se serait exprimé dans les mêmes termes pour refuser une demande de réservation.

De telles allégations nous incitent à vous alerter, Monsieur le Préfet, afin que vous rappeliez aux professionnels du tourisme que l'ex-Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité avait émis le 25 janvier 2010 un avis sans ambiguïté sur les pratiques discriminatoires d'un établissement de camping qui avait refusé l'accès à un Voyageur. Ceux qui nous alertent aujourd'hui sont prêts, si nécessaire avec notre appui, à poursuivre les établissements qui ne comprendraient pas ce que représente dans les faits « l'égalité de traitement » et à donner toute publicité adéquate sur leurs pratiques.

Nous espérons que votre intervention rapide permettra le recadrage nécessaire de ces quelques établissements du département qui, à quelques semaines du pèlerinage annuel, contribuent à susciter un climat malsain autour de cet évènement traditionnel.

J'adresse, pour information, copie de ce courrier à la Mairie de Lourdes, à la Direction départementale du tourisme et aux responsables du pèlerinage afin qu'ils soient en mesure d'œuvrer à vos côtés.

Pour Christophe SAUVE, le Président
 Marc BEZIAT, le Délégué Général

Téléphone : 01 82 02 60 13
 Télécopie : 09 74 44 55 06
 Portable : 06 15 73 65 40
 Email : angvc@sfr.fr
 Site Internet : www.angvc.fr